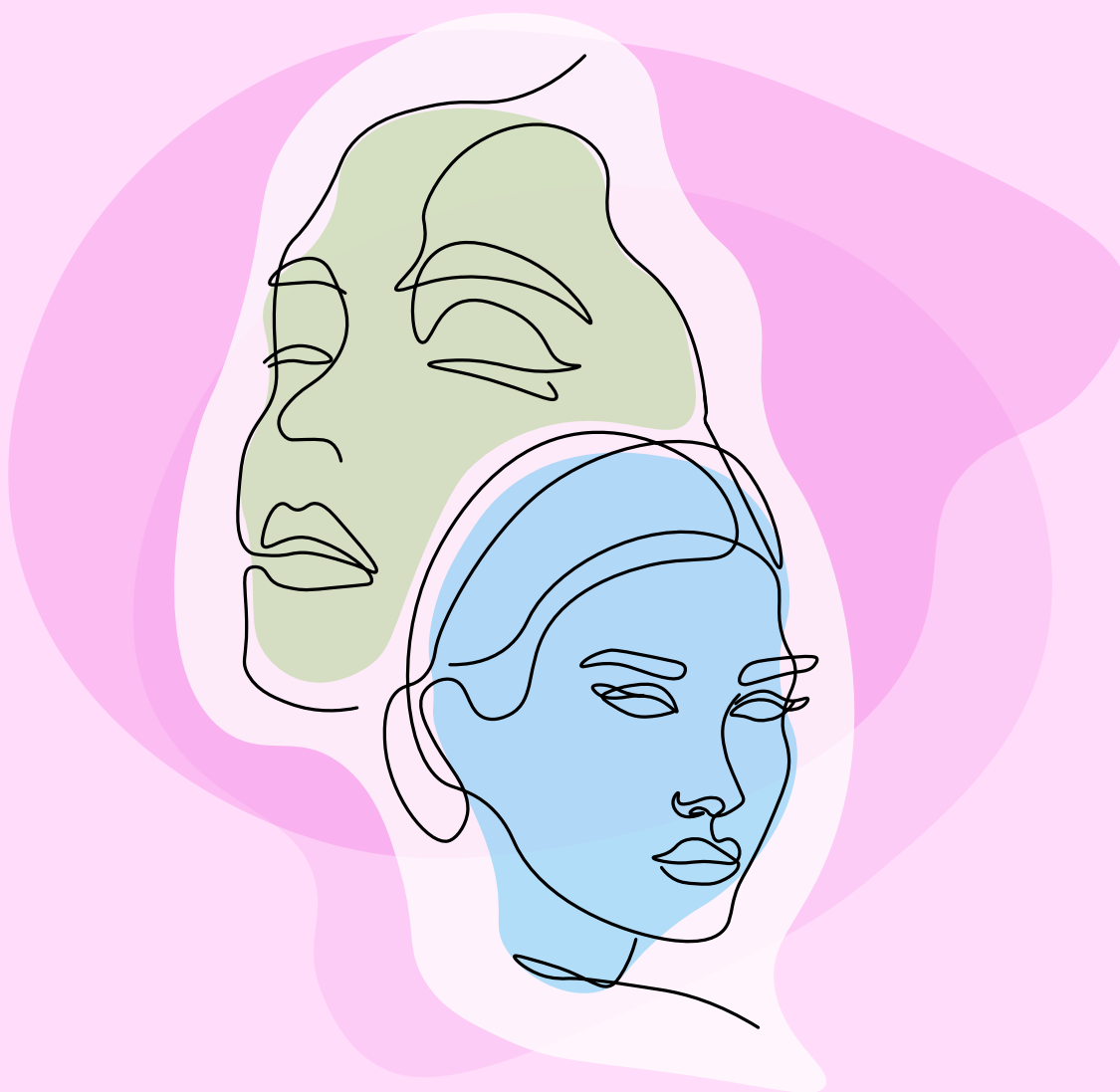


INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE - IVG

Site de Creil et de Senlis



Prise de rendez-vous

Soit physiquement dans le
service des consultations gynéco-obstétriques :

- **Sur Creil** (à partir du mardi 23 juillet 2024) de 08h30 à 16h (accueil du service des consultations gynéco-obstétriques – rez de chaussée).
- **Sur Senlis** de 08h30 à 16h (accueil du service des consultations de gynéco-obstétriques – rez de chaussée).

Soit sur Rendez-vous téléphonique :
un seul numéro le :

03.44.21.71.62

Quelles sont les méthodes pour une IVG ?

Il existe deux méthodes principales pour réaliser une IVG : médicamenteuse et chirurgicale. Le GHPSO propose la prise en charge jusqu'à 16 semaines d'aménorrhée et des IVG médicales (par médicament) ou chirurgicales. Ces méthodes seront déterminées en fonction de la date de grossesse.

Y a-t-il une condition d'âge pour une IVG ?

Il n'y a pas de condition d'âge à respecter. Si vous êtes mineure, vous pouvez choisir de demander le consentement de vos parents ou de votre représentant légal et ainsi être accompagnée dans votre démarche d'IVG. Cependant, si vous souhaitez garder le secret, l'IVG est pratiquée à votre seule demande.

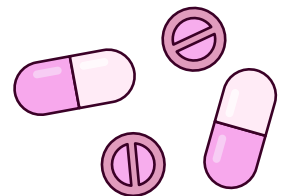
Cas de la patiente mineure :

- Passage obligatoire au Centre de Planification et d'Éducation Familiale - CPEF.
- Entretien de la patiente mineure en hôpital de jour gynécologie-orthogénie sur le site de Senlis uniquement.
- Lors de l'entretien la patiente mineure doit être accompagnée obligatoirement d'une personne majeure de son choix.
- Formulaires d'autorisation d'intervention d'opérer remplis et signés par la personne accompagnante majeure désignée.
- Une première prise de médicament à l'issue de l'entretien.
- Prise en charge en hospitalisation de jour de la patiente mineure 48h après l'entretien pour suite de prise en charge médicamenteuse.
- Une personne majeure doit venir la rechercher à l'hôpital.

Quelle est la procédure GHPSO ?

Le jour de la prise en charge pour une IVG :

- La patiente effectue d'abord un entretien avec l'infirmière.
- Possibilité d'être entretenue par une psychologue et/ou une assistante sociale.
- La patiente effectue ensuite une consultation avec le médecin.
- Pendant la consultation avec le médecin, une échographie de datation est faite.
- En fonction de l'échographie de datation, le médecin oriente la prise en charge (soit par la prise de médicament ou par chirurgie.)
- Le consentement de la patiente est proposé et signé.



Pour une grossesse récente ou peu avancée (grossesse inférieure à 9 Semaines d'aménorrhée), sur le site de Creil, l'équipe soignante vous remettra la première partie du traitement le jour de la consultation. La deuxième partie du traitement vous sera confiée pour une prise à domicile 48h après la consultation.

- ➔ Vous devez être accompagnée à domicile d'une personne majeure pouvant alerter en cas de nécessité.
- ➔ En milieu d'après-midi, l'équipe prend contact par téléphone pour prendre de vos nouvelles.
- ➔ Vous pouvez, le cas échéant, appeler jusqu'à 16h au 03.44.21.71.62 et après 16h le numéro 03.44.21.71.95. (Urgences gynécologiques du site de Senlis).

N.B. : si vous faites le choix de ne pas réaliser la procédure à domicile, vous pourrez être prise en charge sur le site de Senlis en Hôpital de jour de gynécologie/Orthogénie.